



2023 / 77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-ET-UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

EXCUSÉ : M. GUILLARD Paul

Madame Sylvie GERMANAZ est désignée Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
14 septembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 23

Objet : Subventions aux associations

Par délibération du 29 juin 2023, le conseil communautaire a approuvé l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.

Toutefois, le Président propose de compléter cette liste avec les associations suivantes :

Attributaires	Montant proposé
Association comité de ski de Savoie	420 €
Les compagnons du Tour de France	5 000 €
Club de ski de Valmorel (subvention complémentaire)	10 000 €

Vu la délibération 2023/70 du 29 juin 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE des subventions ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSUDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET